

# L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 10 FEVRIER, 1893.

No. 9.

## L'OPINION PUBLIQUE.

Rédacteur en chef.....Louis-H. Tache.  
809, bâtisse New-York Life,  
Bureau de poste, boîte 1579.

Editeur, secrétaire de la rédaction et administrateur.....Edouard Delpit.  
715, bâtisse New-York Life,  
Bureau de poste, boîte 2071.

Prière de faire toutes remises d'argent par lettre enregistrée ou mandat postal.

### ENTRE NOUS.

Il est deux routes dans la vie :  
L'une solitaire et fleurie,  
Qui descend sa pente chérie  
Sans se plaindre et sans soupirer ;  
Le passant la remarque à peine,  
Comme le ruisseau de la plaine  
Que le sable de la fontaine  
Ne fait pas même murmurer.

L'autre, comme un torrent sans digue,  
Dans une éternelle fatigue,  
Sous les pieds de l'enfant prodigue  
Roule la pierre d'Ixion.  
L'une est bornée, et l'autre, immense ;  
L'une meurt où l'autre commence ;  
La première est la patience,  
La seconde est l'ambition.

A. de M.

Le juge Henri Elzéar Taschereau, de la cour suprême du Canada, vient d'adresser au ministre de la justice un mémoire concernant le code criminel adopté à la dernière session et devant venir en force au mois de juillet prochain. D'après cette lettre, le fameux code tant vanté fourmillerait d'erreurs, d'omissions, de contradictions, de défauts et d'anomalies.

Le juge Taschereau est un homme d'une intelligence hors ligne, un magistrat éminent et probablement la plus haute autorité que nous ayons en Canada sur le droit criminel. Ses ouvrages sont acceptés dans toutes les cours comme absolument orthodoxes en loi. Aussi sa lettre aura-t-elle un retentissement considérable et fera-t-elle, sans doute, reconsidérer une législation hâtive, préparée par un homme qui n'avait pas l'expérience voulue pour donner à l'œuvre de la codification de nos lois criminelles, non pas la perfection, mais la mesure d'étude, de sagesse et de science qu'on eût pu attendre d'une commission composée de criminalistes éminents.

Il va sans dire que le ministre de la justice n'est pas l'auteur de cette codification.

Le vote donné par la chambre d'assemblée sur la question du conseil législatif indique clairement que la

majorité des représentants du peuple est en faveur de l'abolition de la chambre haute. Si le gouvernement n'eût pas exercé une pression décisive sur plusieurs députés, la proposition d'abolition eût passé avec 10 à 15 voix de majorité.

Ce n'est que partie remise.

Le discours de M. Nantel, très élaboré, très bien agencé, a été légèrement gâté par des paroles imprudentes, si les rapports de la presse sont exacts.

Les discours ont dit à peu près tout ce qui pouvait être invoqué pour ou contre l'abolition du conseil. Il ne s'agit plus maintenant que de placer carrément, aux prochaines élections, la question devant le peuple.

Notre distingué collaborateur, M. Henry de Puyjalon, a publié, il y a quelques semaines, un excellent manuel de minéralogie, que je viens de parcourir avec beaucoup d'intérêt.

Différente d'un cours ordinaire, sa brochure popularisera la science des minéraux, en la mettant à la portée des gens qui savent peu, mais qui ont à l'appliquer à l'industrie moderne.

Dans un pays comme le nôtre, où les richesses minérales abondent, la lecture, l'étude de ce manuel peut ouvrir, avec des horizons nouveaux, un vaste champ à l'industrie des gens qui ne savent où se jeter pour se faire une carrière.

Mes félicitations à l'auteur sur la clarté, l'exactitude et la parfaite intelligence avec lesquelles il a écrit ce petit livre, si gros de renseignements utiles.

M. P. A. J. Voyer, qui est chargé de la direction du *Monde*, a rendu ce journal très intéressant. Il tâche de se tenir au-dessus de l'esprit de parti, et il y réussit bien. Ses opinions peuvent être discutées, mais sont les opinions d'un homme intelligent. Il peut se féliciter du succès du travail considérable qu'il accomplit et qui va valoir au *Monde* une énorme circulation dans la cité et la province.

M. Tardivel, dans la *Vérité*, veut faire de l'esprit au sujet de M. Paul Vibert: il n'y réussit pas, mais son intention est bonne, et le sujet s'y prête. Là où il a tort, c'est quand il veut associer à un nom désormais méprisables ceux de Canadiens qui ont pu avoir d'agréables relations avec M. Vibert dans un temps où le dévergondage de son esprit et de sa plume ne pouvait être prévu chez l'aimable et brave camarade qu'il était alors.

On écrit de Paris que la campagne entreprise contre le président Carnot a été inspirée par un groupe de dames froissées d'avoir été exclues des réceptions données par Mme Carnot.